

Délibération n°D20230140

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

Service : Finances

Secrétaire de séance : Jean-Pierre CAZES

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT ET UN DÉCEMBRE, à 16 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de la ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 23, 24, 25, 26, 25, 26, 25, 24 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 14/12/2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (1), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (2), Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (3), Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (4), Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS :	Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Joël KERDRAON
	Christian BORDENAVE	a donné délégation à	Marie-Claude ANDRIEUX
	Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
	Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
	Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Joëlle ISUS
	Marion CHAMBERON	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
	Julie TEJERIZO	a donné délégation à	Lionel FREL

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Arrivée au dossier n° 6 « Adoption du budget primitif 2024 »
(2) Départ au dossier n° 5 « Décision modificative n°2 – Exercice 2023 »
(3) Départ au dossier n° 23 « Motion relative à la déviation de Beynac »
(4) Départ au dossier n° 6 « Adoption du budget primitif 2024 »

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

VU les article L1612-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

VU la délibération n° 20230121 du 09 novembre 2023, actant qu'un débat sur les orientations budgétaires concernant le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2024 s'est tenu à l'appui d'un rapport ;

VU l'avis favorable de la commission finances du 11 décembre 2023 ;

VU le règlement budgétaire et financier approuvé au conseil municipal du 9 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 soumis au vote par chapitre et par nature avec une présentation fonctionnelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2024.

Adopté par 24 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (pouvoir), Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY.

7 voix contre : Marion CHAMBERON (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (pouvoir), Lionel FREL.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 024-212400378-20231221-D20230140-BF



FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE
21/12/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 22 DEC. 2023
et de l'affichage en date du 22 DEC. 2023 d'une durée de deux mois conformément aux
indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,

Jean-Pierre CAZES

Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD